

Bureau syndical du 28 février 2018

Délibération n° B03-28022018

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du SCoT de la Grande Région de Grenoble

Monsieur le Président indique que conformément à l'article L143-33 du code de l'urbanisme, Monsieur le Président de l'établissement public du SCoT de la Région Urbaine de Grenoble a transmis à Métropole Savoie par courrier reçu le 15 février 2018 le projet de modification n°1 du SCoT de la Grande Région Urbaine de Grenoble (GREG).

Le SCoT de la GREG a été adopté le 21 décembre 2012. Il couvre aujourd'hui 07 intercommunalités pour une population d'environ 765 100 habitants. Suite à des fusions d'intercommunalités ayant concerné des EPCI membres de l'Etablissement public du SCoT de la GREG, 17 communes font désormais partie du périmètre du SCoT sans pour autant être couvertes par ses orientations et objectifs.

Une modification du SCoT est proposée pour intégrer ces 17 communes en "zone blanche" au SCoT de la GREG. Cette procédure de modification vise également à :

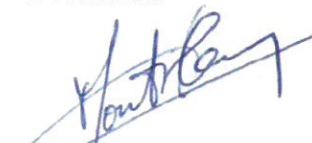
- prendre en compte la sortie du périmètre du SCoT de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire suite à sa fusion avec la Communauté de communes du pays Roussillonnais ;
- préciser les dispositions du document d'orientations et d'objectifs (DOO) concernant les modalités de dimensionnement des espaces économiques dédiés. En lien avec les évolutions de périmètres évoqués ci-dessus et à un travail particulier sur le foncier économique effectué par les EPCI du SCoT Bièvre-Valloire, la surface d'offre maximale libre et mobilisable pour le secteur du SCoT « Bièvre-Valloire » passe de 110 ha dans le SCoT en vigueur à 150 ha ;
- corriger une erreur matérielle sur la carte des « limites pour la préservation des espaces agricoles ou forestiers » sur la commune de Corenc.

Après en avoir débattu, le bureau décide à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable au projet de modification n°1 du SCoT de la Grande Région de Grenoble.

Votes : pour : 17 – contre 0

Le Président


Jean-Claude MONTBLANC

METROPOLE SAVOIE
Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale
25 rue Jean Pellerin - CS 72430
73024 CHAMBERY CEDEX
04 79 62 91 28 - info@metropole-savoie.com

Bureau syndical du 28 février 2018

- Nombre de membres : 27 (9 par secteur)
- Quorum : 14
- Membres du bureau présents : 17
- Pouvoirs : 0

Etaient présents :

- Le Président, Jean-Claude Montblanc (Cœur de Savoie)
- La 1^{re} vice-présidente Corinne Casanova (Grand Lac)
- La 2^e vice-présidente Josiane Beaud (Grand Chambéry l'agglomération)

Pour GRAND LAC :

- Robert AGUETTAZ
- Jean-Claude CROZE
- Marie-Pierre FRANCOIS
- Jean LEBLOND
- Marie-Dolorès REVIL

Pour GRAND CHAMBERY L'AGGLOMERATION :

- Jean-Luc BERTHALAY
- Luc BERTHOUD
- Brigitte BOCHATON
- Pierre GERARD
- Bernard JANUEL
- Jean-Marc LEOUTRE

Pour CŒUR DE SAVOIE

- André BATAILLARD
- Bernard FRISON
- Béatrice SANTAIS

Pouvoir

- Aucun pouvoir

Equipe technique

Philippe POURCHET, Emmanuelle BLANCHET, Christiane CARLE, Guillaume DERONZIER, Tom SPACH

Etaient excusés :

Excusés sans avoir donné pouvoir :

Pour Grand Lac : Olivier ROGNARD, Marie-Pierre MONTORO, Jean-Marc VIAL

Pour Grand Chambéry : Catherine CHAPPUIS, Michel DYEN

Pour Cœur de Savoie : René AGUETTAZ, Jacqueline CHARRIERE, Jean-François DUC, Stéphane LANNEZ, Etienne PILARD

MÉTROPOLE SAVOIE

25 rue Jean Pellerin – CS 72430

73024 CHAMBERY CEDEX

Tél.: 04 79 62 91 28

Fax : 04 79 69 72 37

info@metropole-savoie.com

www.metropole-savoie.com